

MARLY, le 22 juin 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 21 JUIN 2023
Sous la Présidence de
Thierry HORY
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, MOREL, ROTHEA,
Nombre de membres présents	: 09		Mmes. HETHENER, HANSE, JACOB-VARLET
Nombre de suffrages exprimés	: 11		KUNTZ, LARCHER, MOREAU
Nombre de membres absents	: 02	<u>Absentes excusées :</u>	Mme FRANCFORT (délégation à M. HORY)
Absents ayant donné procuration	: 02		Mme NOEL (délégation à Mme JACOB-VARLET)

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 14 juin 2023

XIX – Médecine préventive : avenant à la convention

Lors du conseil d'administration du C.C.A.S. du 10 juin 2020 un avenant à la convention de médecine préventive n°19077 a été conclu avec l'Association Agir Ensemble pour la Santé au Travail (AGESTRA), concernant la surveillance médicale des agents en poste.

Les tarifs concernant la participation financière du C.C.A.S. au coût de la médecine préventive sont réévalués chaque année et stipulés dans un avenant.

Pour 2023 :

- la cotisation annuelle de l'agent est fixée à 94,07 € HT (soit 112,88 € TTC).
(pour mémoire cotisation annuelle 2022 : 88,46 € HT)
- l'indemnité compensatoire d'absence est fixée à 50,00 € HT (soit 60,00 € TTC)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident à l'unanimité :

- **d'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention fixant les tarifs de surveillance médicale des agents pour l'année 2023, soit 112,88 € TTC.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 22 juin 2023
Pour extrait conforme, Marly, le 22 juin 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales